

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS DE PROLONGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

et organisation d'une réunion d'information et d'échanges avec le public

concernant la demande d'autorisation environnementale unique de la société « Carrières Benoît GAUTHIER » en vue de l'ouverture et de l'exploitation d'une carrière de roche massive aux lieux-dits « Vanille » et « Campalon » sur la commune de SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS (26190).

Cette autorisation environnementale unique vaudra : 1) Autorisation d'exploiter une carrière au titre de la législation sur les installations classées pour l'environnement - 2) Déclaration de rejet des eaux pluviales au titre de la loi sur l'eau - 3) Autorisation de défrichement au titre du code forestier - 4) Dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées au titre du code de l'environnement.

Par arrêté du préfet de la Drôme n° 2020029-0003 du 29 janvier 2020, l'enquête publique relative au projet susvisé est prolongée de quatorze jours, soit jusqu'au jeudi 20 février 2020 inclus, afin de garantir la bonne information du public et la participation de toutes les personnes concernées par ce projet.

En outre, une réunion d'information et d'échanges avec le public se tiendra le lundi 10 février 2020 à 18 heures en salle des fêtes de Saint-Nazaire-en-Royans.

Jusqu'au jeudi 20 février 2020, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en mairie de SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

- sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public », où un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- **par voie postale** en mairie siège de l'enquête : Mairie de Saint-Nazaire-en-Royans 1, rue Julie Chaumat 26190 SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête, **ou** :

- **par courriel** : pref-consultation-enquete-publique5@drome.gouv.fr avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS :

- **le jeudi 6 février 2020 de 9h à 12h**

- **le jeudi 20 février 2020 de 9h à 12h**

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête n° 2019331-0003 du 27 novembre 2019 restent inchangées.